

 <p>MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle</p>	<p>Annexe – Titre professionnel « Cariste d'entrepôt »</p> <p>ATTESTATION D'ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION À LA CONDUITE DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ DES CATÉGORIES 3 OU 5 DE LA R489</p>
---	--

Le stagiaire en formation professionnelle :		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
N° Carte d'identité nationale ou passeport :		

M ou Mmele (les) **formateur(s) évaluateur(s)**, certifie(nt) que M ou Mmea été évalué(e) sur son niveau de connaissance et de savoir-faire requis pour conduire en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté des catégories spécifiées ci-après :

Date et signature du ou des formateurs évaluateurs :

Le :

Titre professionnel « Cariste d'entrepôt »	Catégories de chariots de manutention* de la recommandation R489 CACES®	Test théorique commun Évaluation en cours de formation du TP (ECF)		Test pratique Évaluation en cours de formation du TP (ECF)		Dispense de l'obtention du ou des CACES® R489	
		Niveau de connaissance requis atteint		Niveau de savoir-faire requis atteint		Oui	Non
		Oui	Non	Oui	Non		
	Catégorie R 489 – 3 Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité ≤ à 6000 kg	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Catégorie R 489 - 5 Chariots à mât rétractable			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de réussite du titre professionnel : le

Nom, date et signature du responsable du centre de formation

M ou Mme Cachet /tampon du centre de formation :

Le :

(*) cf. Recommandation de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) - CACES® R489 (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté).

L'attestation d'évaluation en cours de formation à la conduite en sécurité des chariots de manutention, accompagnée du justificatif de réussite au titre professionnel « Cariste d'entrepôt » permet à son titulaire de bénéficier d'une dispense du CACES® R.489 de la ou des catégorie(s) mentionnée(s) durant 5 ans à compter de la date de réussite du titre professionnel selon le tableau ci-dessus, en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite correspondante par son employeur.